RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

SARL A&K CONSEILS ET FORMATIONS

AU CAPITAL de 1000 €

20 BLVD DE LA MUETTE

95140 GARGES LES GONESSE

SIRET : 818 405 466 00041

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 02/02/2026

Les associé de la SARL **«A&K CONSEILS ET FORMATION»** au capital de 1000 €, divisé en 100 actions de 10€ chacune, se sont réuni au siège social, au 20 Blvd de la muette,95140 Garges les Gonesse, le **02/02/2026** à 14 heures, en assemblée générale extraordinaire sur la convocation régulière qui a été faite. Étaient présent :

Monsieur KABKOUB Bilal possédant 50 actions entièrement libérées, numérotées de 1 à 50, dit le Gerant.

Monsieur KABKOUB Amine possédant 50 actions entièrement libérées, numérotées de 51 à 100, dit l'associé

Total des actions présentes égales aux actions composant le capital de la société soit 100 actions.

L'assemblée est présidée par Madame KABKOUB Bilal, le Président.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence,
- le double des lettres de convocation et les accusés de réception,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert de siège social
2. Modification Corrélative de l'article 4 « Siège Social » des Statuts
3. Pouvoir pour les formalités

Lecture est donnée du rapport du Président.

Le Président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée des associés, décide de transférer le siège de la société du 20 Blvd de la muette, 95140 Garges-Lès-Gonesse au 147 rue Anatole France, 93700 Drancy, à compter du 02/02/2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Par AGE du 02/02/2026, le siège social est fixé au 147 rue Anatole France, 93700 Drancy,

Le reste de l'article restant inchangé

Troisième résolution

. Tous pouvoirs sont donnés à la présidence pour effectuer ou faire les formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 16h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la présidence et visé par l'associé présents à l'assemblée.

Gérant :

Monsieur KABKOUB Bilal

Monsieur KABKOUB AMINE

[redacted]

CERTIFIE CONFORME

[redacted]

[redacted]

CERTIFIÉ COM[redacted] L'ORIGINAL